

Marc et Sandrine Guégan
1 impasse du château d'eau
56400 BREC'H

BREC'H,
Le 31 01 2020,

Objet : Zonage d'assainissement collectif sur la commune de BREC'H

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous habitons la première maison de l'impasse du château depuis avril 2001.

Avant de construire, nous nous sommes renseignés concernant l'assainissement collectif au moment de la construction et les services de l'urbanisme de la mairie nous ont répondu que ces travaux ne seraient pas faits avant très longtemps voire peut-être jamais.

Etant la première construction de l'impasse, aucune viabilisation était faite donc tous les travaux ont déjà été à notre charge (environ de 40 mètres de la route à l'entrée de notre propriété)

En 2014, Avant que l'impasse soit aménagée par Monsieur Lothéré , il s'est renseigné auprès de la mairie de Brech pour le raccordement des égouts, la mairie lui avait informé qu'il n'y aurait pas d'assainissement collectif dans ce quartier.

Début juillet 2018, lors de la réunion publique concernant les travaux de l'assainissement collectif de notre « lotissement », nous avons abordé le sujet de cette impasse avec M. Le Maire et Mme Manceau d'AQTA. Il nous a clairement été expliqué que l'impasse étant privée, il ne serait pas demandé aux propriétaires de prendre en charge le coût d'arrivée des réseaux dans l'impasse et que nous ne serions donc pas raccordés.

Les travaux de création des réseaux d'assainissement collectif sont terminés depuis le début d'année 2019 pour notre « lotissement ». Le réseau passe devant l'impasse, route de Saint Dégan, sur le domaine public.

Et maintenant l'AQTA nous demande de nous raccorder à nos au réseau d'assainissement collectif.

Les travaux sur l'impasse pour le raccordement nous engendraient d'énormes frais sans compter les frais de raccordement au réseau qui coûte environ 2000 euros. Et pour nous il est impossible financièrement de réaliser ces travaux.

Nous souhaitons conserver notre assainissement individuel. Nous pensons que l'Aqta et la mairie auraient dû anticiper pour nous prévenir de mettre le réseau de raccordement sur notre impasse avant que la route soit goudronnée, on n'aurait pas eu ce problème.

Si la décision devait être l'obligation de nous raccorder, nous demandons, comme cela nous a été dit lors de la réunion publique de juillet 2018, à ce que la mairie prenne l'impasse dans le domaine public et amène les réseaux d'assainissement collectif en limite de notre parcelle individuelle.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos sincères salutations.

Marc et Sandrine Guégan